




Informations de base	
<p>2024/0046(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord UE/États-Unis: établissement des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo depuis le territoire des États-Unis</p> <p>Subject</p> <p>3.30.03.06 Communications par satellite</p> <p>Zone géographique</p> <p>États-Unis</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		BUDKA Borys (EPP)	24/07/2024
			Rapporteur(e) fictif/fictive	
			GORI Giorgio (S&D) GYÜRK András (P/E) KRUTÍLEK Ondřej (ECR) NIINISTÖ Ville (Greens /EFA)	
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie			
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Industrie de la défense et espace		BRETON Thierry	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		COM(2024)0085	Résumé

23/02/2024	Document préparatoire		
27/03/2024	Publication de la proposition législative	07058/2024	
22/04/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/09/2024	Vote en commission		
13/09/2024	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0001/2024	
19/09/2024	Décision du Parlement	T10-0011/2024	Résumé
19/09/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0046(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 189 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/10/00345

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE763.099	05/09/2024	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0001/2024	13/09/2024	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0011/2024	19/09/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	07058/2024	27/03/2024		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document préparatoire	COM(2024)0085 	23/02/2024	Résumé	
	COM(2024)0086			

**Informations complémentaires****Source****Document****Date**

Commission européenne

EUR-Lex

Acte final[Décision 2024/2709](#)
[JO OJ L 17.10.2024](#)

Accord UE/États-Unis: établissement des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo depuis le territoire des États-Unis

2024/0046(NLE) - 23/02/2024 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne, un accord entre l'Union européenne, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, établissant des procédures de sécurité pour le lancement des satellites Galileo à partir du territoire des États-Unis.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : à la suite du retrait unilatéral du personnel russe du Centre spatial guyanais et de l'annulation de deux lancements de Soyouz en avril et septembre 2022, ainsi que du retard annoncé d'Ariane-6, l'UE a dû trouver d'autres solutions pour reprendre d'urgence les lancements de satellites Galileo afin d'assurer le bon fonctionnement du système Galileo, qui fait partie du programme spatial de l'Union établi par le règlement (UE) 2021/696 du Parlement européen et du Conseil (règlement relatif au programme spatial de l'Union).

Après avoir mené des études de faisabilité technique sur d'autres lanceurs disponibles, la Commission a conclu que les seuls lanceurs compatibles avec les satellites Galileo sont fournis par des fabricants américains.

En janvier 2023, la Commission, accompagnée d'experts en sécurité désignés par plusieurs États membres, a visité des sites de lancement aux États-Unis. Cette visite a permis de vérifier la faisabilité d'un lancement à partir de ces sites aux États-Unis avec des mesures de sécurité appropriées en ce qui concerne le matériel et la documentation sensibles pour la sécurité des satellites Galileo, y compris les informations classifiées de l'Union européenne.

Afin de garantir la sécurité des informations contenues dans les satellites Galileo, un accord juridiquement contraignant avec les États-Unis est nécessaire pour protéger l'intégrité des satellites Galileo sur le territoire des États-Unis et la confidentialité des informations classifiées de l'UE qui ne peuvent être divulguées aux États-Unis et qui sont contenues dans les satellites ou liées au lancement des satellites.

Tout échange ou fourniture d'informations classifiées entre l'UE et les États-Unis aux fins du lancement des satellites Galileo doit respecter les exigences énoncées dans l'accord entre l'UE et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la sécurité des informations classifiées et son arrangement de sécurité.

CONTENU : la Commission propose au Conseil d'adopter une décision approuvant la conclusion de l'accord de sécurité entre l'Union européenne, d'une part, et les États-Unis, d'autre part, établissant des procédures de sécurité pour le lancement des satellites Galileo à partir du territoire américain.

Cet accord de sécurité est nécessaire pour permettre le lancement des satellites qui viendront compléter la constellation de navigation par satellite Galileo, indispensable pour fournir des services de positionnement, de navigation et de synchronisation à long terme, à la pointe de la technologie et sûrs, comme l'exige le règlement relatif au programme spatial de l'Union européenne.

Galileo soutient des secteurs économiques clés, en particulier les télécommunications, l'énergie et les transports, ainsi que la protection de leurs infrastructures critiques.

Les services de navigation par satellite offerts par la composante Galileo du programme spatial de l'Union soutiennent un certain nombre de priorités de l'UE, notamment le pacte vert, une Europe adaptée à l'ère numérique, une économie au service des citoyens et une Europe plus forte dans le monde.

Les services de navigation par satellite Galileo contribuent également à la paix, à la sécurité et au développement durable dans le monde.

Accord UE/États-Unis: établissement des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo depuis le territoire des États-Unis

2024/0046(NLE) - 19/09/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 16 contre et 17 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique établissant des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo à partir du territoire des États-Unis.

Le Parlement a donné son **approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, l'annulation de deux lancements Soyuz depuis le centre spatial guyanais en avril et septembre 2022 et le retard annoncé d'Ariane 6 obligent l'Union à trouver d'autres solutions pour reprendre d'urgence les lancements de satellites Galileo. Cela est essentiel pour assurer le bon fonctionnement du système Galileo, qui fait partie du programme spatial de l'Union établi par le règlement (UE) 2021/696 du Parlement européen et du Conseil (règlement relatif au programme spatial de l'Union).

L'Union coopère de longue date avec les États-Unis en matière de navigation par satellite. L'accord sur la promotion, la fourniture et l'utilisation des systèmes de navigation par satellites de Galileo et du GPS et les applications associées entre Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, est entré en vigueur le 12 décembre 2011.

Le 23 novembre 2023, le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations au nom de l'Union en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union et les États-Unis établissant des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo à partir du territoire des États-Unis. L'accord a été signé au nom de l'Union, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

Cet accord de sécurité est nécessaire pour permettre le lancement des satellites qui viendront compléter la constellation de navigation par satellite Galileo, indispensable pour fournir des services de positionnement, de navigation et de synchronisation à long terme, à la pointe de la technologie et sûrs, comme l'exige le règlement relatif au programme spatial de l'Union européenne. L'accord entre l'Union européenne et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la sécurité des informations classifiées s'appliquera aux informations classifiées de l'Union communiquées aux États-Unis.